



SCHÉMA

RÉGIONAL DE

GESTION

SYLVICOLE



Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes

La Croix de la Cadoue - BP 7 - 86240 SMARVES

Téléphone : 05 49 52 23 08 - Télécopie : 05 49 88 59 95 - Courriel : poitou-charentes@crpf.fr

Établissement Public National - Loi n° 63.810 du 6 août 1963 - SIRET 188 600 068 00020 - code APE 751 E

certifié ISO 14001 (version 2004)

INTRODUCTION GENERALE :

CONTEXTE

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole s'inscrit pleinement dans la politique forestière française, dont l'esprit est donné par l'article L1 du code forestier :

Article L1 (inséré par Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 art. 1 Journal Officiel du 11 juillet 2001)

« La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. ...

La politique forestière participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'autres politiques en matière notamment de développement rural, de défense et de promotion de l'emploi, de lutte contre l'effet de serre, de préservation de la diversité biologique, de protection des sols et des eaux et de prévention des risques naturels. ... »

La mise en œuvre de cette politique est adaptée au niveau régional par les Orientations Régionales Forestières.

Article L4 (inséré par Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 art. 1 Journal Officiel du 11 juillet 2001). « Des orientations régionales forestières traduisant les objectifs définis à l'article L. 1er sont élaborées par les commissions régionales de la forêt et des produits forestiers et arrêtées par le ministre chargé des forêts, après avis des conseils régionaux et consultation des conseils généraux. »

C'est dans le cadre ainsi défini que le Ministre chargé des forêts approuve le Schéma Régional de Gestion Sylvicole des forêts privées, après avis de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers et du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière. Ce document, établi par le CRPF, constitue la référence en matière de gestion des forêts privées. Son contenu est précisé par l'article R222-1 du code forestier :

« Le schéma régional de gestion sylvicole est établi en tenant compte des orientations régionales forestières élaborées dans les conditions prévues à l'article L. 4. Il comprend obligatoirement, pour chaque région naturelle ou groupe de régions naturelles :

1° L'étude des aptitudes forestières, la description des types de forêts existantes et l'analyse des principaux éléments à prendre en compte pour leur gestion, notamment celle de leur production actuelle de biens et de services et de leurs débouchés ;


2° L'indication des objectifs de gestion et de production durable de biens et services dans le cadre de l'économie régionale et de ses perspectives de développement, ainsi que l'exposé des méthodes de gestion recommandées pour les différents types de forêts ;

3° L'indication des essences recommandées, le cas échéant, par grand type de milieu.

Il identifie les grandes unités de gestion cynégétique pertinentes pour chacune des espèces de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse en application de l'article L. 425-2 du code de l'environnement ; pour chacune de ces unités, il évalue l'état d'équilibre entre les populations d'animaux et les habitats forestiers, et son évolution prévisible au regard de chaque grande option sylvicole régionale, en examinant notamment l'évolution prévisible des surfaces sensibles aux dégâts. Il définit, le cas échéant, les modalités de mise en place d'un observatoire du renouvellement des peuplements.

Le schéma régional peut être complété par des modèles de plans de gestion. »

L'ensemble des plans simples de gestion, règlements types de gestion, codes des bonnes pratiques sylvicoles, doivent être établis conformément au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

Certains points du SRGS constituant des recommandations importantes figurent dans des encarts sur fond vert. Lorsque celles-ci ont une portée réglementaire, elles sont signalées par le pictogramme suivant : 

Les caractères en rouge dans les tableaux ont également une portée réglementaire.

Par ailleurs, un glossaire situé page 121 facilitera la compréhension de certains termes techniques utilisés.

Sommaire simplifié

Livre premier :

ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR UNE GESTION SYLVICOLE DURABLE

LES POTENTIALITES NATURELLES

1

LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

2

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3

LES RISQUES ET DEGATS AUX FORETS

4

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

5

LES PARAMETRES SOCIAUX

6

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

7

DISPONIBILITE DES PROPRIETAIRES

8

Livre second :

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION SYLVICOLE DURABLE

DETERMINATION DES OBJECTIFS ASSIGNES A LA FORET

1

RECOMMANDATIONS EN MATIERE ECONOMIQUE

2

MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION SYLVICOLE

3

RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

4

RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE RISQUES ET DEGATS AUX FORETS

5

RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

7

Sommaire détaillé

Livre premier :

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR UNE GESTION SYLVICOLE DURABLE



1	LES POTENTIALITÉS NATURELLES	15
	Données régionales (climat, géologie, sol, relief)	15
	Un climat à tendance océanique	15
	Une zone de transition géologique	16
	Une grande diversité de sols	17
	Un relief peu marqué	17
	Données par régions naturelles	18
	La typologie des stations	20
2	LES PEUPELEMENTS FORESTIERS	21
	Caractéristiques des peuplements en Poitou-Charentes	21
	Les principaux types de peuplements rencontrés	21
	Les peuplements réguliers	21
	Les peuplements irréguliers	22
	Les essences forestières en Poitou-Charentes	24
	Des feuillus prépondérants	24
	Des résineux cantonnés aux sols les plus pauvres	28
	La production et les produits forestiers	29
	Caractéristiques des peuplements par régions naturelles	29
	Principes de description des peuplements forestiers	30
	Identification des peuplements	30
	Choix des critères descriptifs	31
	Utilisation des critères	32
	Prise des mesures et délimitations de zones homogènes	33
	Synthèse des données liées aux peuplements	34
3	LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	35
	La diversité biologique engendre une stabilité de la forêt	35
	Principe d'équilibre	35
	Maintien de la biodiversité «ordinaire»	36
	Les milieux naturels associés	37
	Outils d'inventaire et de connaissance	39
	L'encadrement réglementaire en matière d'environnement	39

4	LES RISQUES ET DÉGÂTS AUX FORÊTS	41
	Les dégâts liés à la faune	41
	L'indispensable équilibre flore-faune	41
	État des lieux relatif aux cervidés en Poitou-Charentes	41
	<i>Une évolution importante des dégâts forestiers</i>	42
	<i>Évaluation pour chaque unité de gestion cynégétique de l'état d'équilibre entre populations de cervidés et habitats forestiers</i>	43
	<i>Détenteurs du droit de chasse et maîtrise des populations de cervidés</i>	44
	<i>Éléments à rassembler par un rédacteur de document de gestion</i>	44
	Les autres animaux et leurs nuisances	45
	Le sanglier	45
	Les rongeurs	45
	Les risques phytosanitaires	46
	Les problèmes phytosanitaires des résineux	46
	Les problèmes phytosanitaires des peupliers	47
	Les problèmes phytosanitaires des autres feuillus	48
	Les incendies	48
	Les accidents climatiques	49
5	LE CONTEXTE ECONOMIQUE	51
	Les enjeux économiques	51
	Enjeux économiques pour les bois à vendre pendant la durée du document de gestion	51
	Débouchés à long terme pour les jeunes peuplements	51
	Les autres revenus de la forêt	53
	L'importance de la desserte et des infrastructures	53
	Une structure foncière pénalisante	54
	La certification de la gestion forestière durable	55
6	LES PARAMÈTRES SOCIAUX	57
	La fonction récréative de la forêt	57
	La forêt : élément du paysage	58
	Forêt et aménagement du territoire	59
7	LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	61
	Les principales réglementations applicables à la forêt	61
	Comment accéder à l'information ?	63
8	DISPONIBILITÉ DES PROPRIÉTAIRES	65
	Disponibilité en temps	65
	Moyens financiers	65
	Compétences du propriétaire	66
	Liberté d'entreprendre	66

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION SYLVICOLE DURABLE



1	DÉTERMINATION DES OBJECTIFS ASSIGNÉS À LA FORÊT	69
	Diversité des objectifs assignés à la forêt	69
	Objectif prioritaire : production de bois	70
	Objectif prioritaire cynégétique	70
	Objectif prépondérant : préservation de l'environnement	70
	Autres objectifs prioritaires	71
	Nécessaire cohérence avec les moyens mis en œuvre	71
2	RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE	73
	Éviter les itinéraires produisant du bois d'industrie et privilégier les bois de qualité	73
	Favoriser l'accès et la circulation des matériels en forêt	74
	L'infrastructure forestière	74
	Nécessité d'une réflexion élargie	75
	Se regrouper	75
	Améliorer la structure foncière	75
	Se regrouper pour la gestion	75
	Adhésion à une démarche de certification de la gestion forestière durable	76
	Valoriser les autres revenus de la forêt	76
3	MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION SYLVICOLE	77
	Choix des essences	77
	Essences recommandées au niveau régional	77
	Essences recommandées au niveau des petites régions naturelles	79
	L'indispensable adaptation station production	79
	Les méthodes de gestion recommandées	80
	Principe de «sage gestion économique»	80
	Méthodes de gestion envisageables par type de peuplement	81
	Principe de dérogation motivée	82
	Règles de sylviculture	84
	Règles de sylviculture applicables aux taillis simples	84
	Maintien du régime du taillis	84
	Enrichissement	85
	Conversion du taillis en futaie régulière	87
	Transformation du taillis en futaie régulière	88

Règles de sylviculture applicables aux futaies régulières	89
Maintien du régime de la futaie régulière	89
Conversion d'une futaie régulière en futaie irrégulière	91
Cas particulier du boisement de terres agricoles	92
Règles de sylviculture applicables aux peuplements irréguliers	93
Principes généraux d'une sylviculture irrégulière	93
Cas des peuplements pauvres : surface terrière inférieure à 5 m ²	94
Cas des peuplements riches : surface terrière supérieure à 20 m ²	95
Cas des peuplements de surface terrière comprise entre 5 et 20 m ²	96
Cas particulier du Taillis sous futaie	96
Maintien d'un peuplement irrégulier	97
Conversion en futaie régulière	98
Droit à l'expérimentation	98
Rubriques sylvicoles incontournables d'un document de gestion	99

4

RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES 103

Maintien et amélioration de la richesse biologique	103
Pérennisation des milieux naturels associés	104
Forêts et terrains à boiser situés dans les périmètres des bassins d'alimentation des captages	105
Prise en compte du contexte réglementaire en matière de préservation de l'environnement	105

5

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE RISQUES ET DÉGÂTS AUX FORÊTS 107

Dégâts liés au grand gibier	107
Adapter le plan de chasse	107
Principe de «régénération de peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire»	108
Concertation et cohérence au niveau régional et gestion globale des cervidés à l'échelle de massifs	108
Au niveau du propriétaire : détermination du plan de chasse a posteriori	108
Augmenter la capacité d'accueil du milieu	109
Générer si possible des peuplements peu sensibles aux dégâts de gibier	110
Protéger les régénérations	111
Cas particulier	112
Cas des parcs de chasse	112
Cas des plantations à densité définitive	112
Prévention des risques phytosanitaires	112
Favoriser la résistance naturelle des peuplements	112
Répondre aux attaques phytosanitaires	114
Prévention des incendies	114
Prévention des accidents climatiques	115

6

**RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE FONCTIONS SOCIALES
DE LA FORÊT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** 117

Mise en œuvre de la fonction récréative de la forêt 117

Intégrer les paramètres paysagers dans la gestion forestière 118

Respecter la réglementation du travail en forêt 118

7

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE 119

Une nécessaire cohérence entre gestion proposée et dispositions réglementaires 119

Des documents de gestion intégrateurs des dispositions réglementaires 120

Glossaire 121

Sigles utilisés 123

ANNEXES

* **Annexe n°1**: Fiches régions naturelles 127

* **Annexe n°2**: État d'équilibre entre habitats forestiers
et espèces soumises à plan de chasse 129

* **Annexe n°3**: Enjeux environnementaux prioritaires
des forêts de Poitou-Charentes 137